

N° 2025-060

RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le samedi 28 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 7 juillet 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Isabelle BRIARD, Éric DODET, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Christiane BRESSION, Dominique RENAULT et Jean-Luc FOURNIER.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 15
Votants : 19

Excusés :

Christine ADRIAN, Raymond DOUARE, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER et Charline MARTINEAU.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE
Joël GIRARD..... Dominique RENAULT
Sébastien GALERON Pascal FOULON
Carl LEQUERTIER Bruno GUITTARD

Secrétaires de séance : Valérie LABOUACHRA et Isabelle BRIARD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la présente délibération a pour objet de prendre en compte les mouvements de personnel intervenus ces derniers mois.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte les mouvements de personnel, ainsi que la réorganisation du service administratif (*départs, arrivées, réussites concours et examens professionnels, avancements de grade et promotion interne...*), il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

Grades	Effectif actuel	Suppression	Création	Nouvel Effectif	Durée hebdo
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	1			1	Temps complet
Rédacteur	4			4	Temps complet
	1			1	28h
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2		1	3	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1		0	Temps complet
Adjoint administratif	2			2	Temps complet
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien	1			1	Temps complet
Agent de maîtrise principal	2			2	Temps complet
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3		4	7	Temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	7	4	1	4	Temps complet
Adjoint technique	14			14	Temps complet
	1			1	24h
	1			1	17h50
FILIERE MEDICO SOCIALE					
Educateur de jeunes enfants (POYET)	1			1	Temps complet
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	2			2	Temps complet
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1			1	Temps complet
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1			1	Temps complet
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0		1	1	Temps complet
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3	1	2	4	Temps complet
Adjoint d'animation	7	2		5	Temps complet
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Brigadier-Chef Principal	2	1		1	Temps complet
Gardien - Brigadier de police municipal	0		1	1	Temps complet

- **D'ABROGER** les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- **D'INSCRIRE** au budget principal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le*

Le Maire,



Frédéric GUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Secrétaires de séance :

Valérie LABOUACHRA

Isabelle BRIARD